

Le Locle

Innovations et rénovations en série

Située en pleine nature, au milieu de vastes forêts et d'un parc naturel, la Ville du Locle a fait de la préservation de l'environnement et de l'assainissement énergétique l'une de ses priorités. En 2008, la Mère Commune des Montagnes neuchâteloises a été heureuse de recevoir le Label Cité de l'énergie, récompensant ainsi ses efforts en matière énergétique. Pourtant, la Ville du Locle ne souhaite pas s'arrêter en si bon chemin. Poussée par la rigueur du climat hivernal, elle assainit progressivement ses bâtiments à forte dépense énergétique et sensibilise davantage sa population au développement durable.



Infrastructures et bâtiments communaux

Chaque année, la Ville du Locle investit dans l'assainissement énergétique de ses bâtiments. Remplacement de fenêtres, isolation de façades, la tâche est longue et coûteuse, mais nécessaire pour diminuer globalement la consommation d'énergie. En

2007, les lotissements du Tertre, avec leurs 32 appartements, ont vu leurs fenêtres et façades entièrement rénovées. De plus, une chaudière à gaz, avec la pose de vannes thermostatiques, a remplacé celle au mazout. Le gain est particulièrement intéressant, puisqu'on estime à plus de 40% l'économie énergétique réalisée.

Des études énergétiques ont débuté dans quatre collèges pour analyser leur consommation et planifier le cas échéant des rénovations. Par ailleurs, le Service de l'urbanisme est heureux de constater une augmentation des installations privées de capteurs solaires thermiques de plus de 10% par an, recouvrant une surface totale, à fin 2008, de plus 1000 m². Les installations de chauffage automatique au bois ont, pour leur part, augmenté de 25% depuis 2005.

Nouveau quartier MINERGIE

La Ville du Locle développe un ensemble MINERGIE dans le quartier des Malprieres. Utilisant des énergies renouvelables (panneaux solaires, récupérateur d'eau, ...) avec leurs façades en bois, ces lotissements profitent d'une exposition idéale au soleil. Quatre maisons sont déjà construites et deux sont en phase de finition. A terme, le quartier comprendra plus de 25 cellules d'habitations, qui pourront accueillir près d'une centaine d'habitants. Ces démarches définies dans un cahier des charges étant souvent plus lentes et contraignantes, les projets mettent plus longtemps à aboutir. L'effort de la Ville est donc déterminant dans le suivi de ces réalisations. Toutefois, le résultat est particulièrement satisfaisant tant au niveau énergétique que sur le plan du confort et de la qualité de vie.

Les travaux de modernisation et d'agrandissement du CIFOM Auto, pour leur part, ont été réalisés de sorte que l'ensemble du bâtiment respecte le standard MINERGIE. Avec ce label décerné en 2008, le CIFOM Auto fait partie des 7 bâtiments MINERGIE recensés au Locle.

Mobilité: la Ville montre l'exemple

Se trouvant sur un axe de transit important, la Ville du Locle a mandaté, avec l'aide du canton, un rapport sur la mobilité. Diverses mesures de modération du trafic préconisées sont progressivement mises en place, telles que la réalisation de zones 30km/h et 20km/h, ainsi que des pistes cyclables. Depuis 2008, cinq quartiers ont déjà été mis en zone 30km/h. Pour tenter de

Les lotissements du Tertre, rénovés en 2007, ont réduit de 40% leur consommation





Les nouvelles maisons MINERGIE du quartier des Malpieres

maîtriser le trafic pendulaire, la Ville du Locle encourage aussi les entreprises à mettre sur pied des plans de mobilité, notamment lors de demandes d'agrandissement de parcs ou de bâtiments. Parallèlement, le plan de stationnement au centre-ville est en cours de révision, afin de rendre plus efficace ces plans de mobilité.

Lors de remplacement de véhicules, la commune privilégie désormais ceux à gaz. La ville propose aussi à ses collaborateurs une voiture Mobility, située à proximité de la gare CFF. Celle-ci est également à disposition de l'ensemble de la population. Cette offre est appelée à se développer.

Les transports publics ne sont pas en reste, puisqu'une voie d'accès rapide pour les bus sera mise en place dans la rue principale traversant la localité. Aux heures à fort trafic, le gain de temps estimé pourrait se monter à 15 minutes. Certaines entreprises envisagent la réalisation de navettes intra-urbaines (gare/centre-ville/sites).

La Ville du Locle verra prochainement la mise en place de la Communauté tarifaire intégrale, qui permettra une diminution notable du prix des transports publics sur l'ensemble des Montagnes neuchâteloises. A cela s'ajoute la réouverture, à l'entrée ouest de la Ville, de la gare du Col-des-Roches. Avec l'augmentation de l'offre et de l'efficacité, c'est l'attractivité des transports publics qui est renforcée.

Sensibilisation de la population

La Ville du Locle étoffe progressivement son service de l'énergie et de l'environnement (consulter la rubrique «développement durable» sur son site Internet) et organise régulièrement des expositions sur des thèmes tels que la mobilité douce (deux lignes pédibus sont en fonction), le système «Mobility» et les transports publics. Des manifestations en lien avec les journées nationales de l'énergie («Journée du Soleil», «Bike to Work», ...) sont aussi en-



visagées, de même que des présentations sur le développement durable dans les écoles. Les collaborateurs communaux se tiennent par ailleurs à disposition de la population pour les orienter et les sensibiliser aux économies d'énergie.

Le Locle en chiffres

Population: env. 10'500 hab.
 Altitude: 950 m
 Superficie: 2314 ha
 Bâtiments communaux: 82
 Véhicules communaux: 38

Contacts

Service de l'urbanisme, de l'environnement et de la mobilité
 Hôtel-de-Ville 1
 2400 Le Locle
 Tél. 032 933 84 06
 Fax. 032 933 84 18
 www.lelocle.ch

Ian Forrer, Délégué à l'énergie
 Tél. 032 933 84 37
 ian.forrer@ne.ch

Mohamed Chaibi, Délégué à l'environnement
 Tél. 032 933 84 34
 mohamed.chaibi@ne.ch

Conseillère Cité de l'énergie

René Vuilleumier
 Planair SA
 Crêt 108 a
 2314 La Sagne
 Tél. 032 933 88 40
 Fax. 032 933 88 50
 info@planair.ch

Rédaction

Matthieu Chenal
 matthieu.chenal@melomane.ch
 12.08

Le label Cité de l'énergie®

Le label Cité de l'énergie est décerné aux communes, grandes ou petites, réalisant un certain nombre d'actions efficaces dans les domaines suivants: aménagement du territoire et constructions, bâtiments et installations communales, approvisionnement et dépollution, mobilité et transports, organisation interne, information et coopération.

SuisseEnergie pour les communes

SuisseEnergie pour les communes est le programme d'encouragement de SuisseEnergie destiné aux communes désireuses de mener une politique énergétique cohérente et durable. Les communes actives peuvent devenir partenaires de SuisseEnergie pour les communes et bénéficier d'échanges d'expériences réguliers, de conseils, d'informations, de soutien financier ainsi que de la mise à disposition d'instruments d'application pratique.

SuisseEnergie pour les communes

c/o Bio-Eco Sàrl · Rue du Prieuré 2 · CH - 1304 Cossonay
 T 021 861 00 96 · F 021 862 13 25 · info@bio-eco.ch
 www.citedelenergie.ch · www.suisse-energie.ch